



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

ROXANE NORD
Rue des Fermes Site Eco Industria
59810 LESQUIN

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	ROXPET NORD Rue des Fermes Site Eco Industria 59810 LESQUIN
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Mr Guillaume BIENVENU g.bienvenu@sources-alma.com - 0320080980
Date de début - Date de fin d'audit	17/09/2025 - 17/09/2025
N° Rapport	26923265 _ 1 jour
Type d'audit	Renouvellement
Audit� par	Eric CAUDIU
Responsable d'audit	Eric CAUDIU

DATAS

CLIENT

Nom du client
ROXANE NORD

Contact client
Mr Guillaume BIENVENU

Fonction
Coordinateur Qualité Pôle Plastique

Téléphone
0320080980

Email client
g.bienvenu@sources-alma.com

AUDIT

N° Rapport
26923265 _ 1 jour

Numéro d'affaire
26923265

Date de début
17/09/2025

Date de fin
17/09/2025

Auditeur
Eric CAUDIU

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Renouvellement

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
ROXPET NORD

Adresse du site
Rue des Fermes Site Eco Industria

Code postal
59810

Ville
LESQUIN

Pays
FRANCE

Présentation du site
ROXPET NORD fait partie du groupe source ALMA SOURCES(environ 3000 personnes)
Créée en 1954, Activité d'embouteillage plastique de boissons plates pour différentes marques (St Amand, Cristaline, St Yorre, Rozana...)
Site de Lesquin ROXPET NORD crée en 2009 pour le recyclage du PET, 2 lignes de production de 1 tonne/heure > superficie du site:16155 m2.
Entreprise certifiée ISO 9001 et démarche HACCP,FOOD.Fourniture de Flex présent sur la Zone (NORD PAL PLAST).3 sites de Production de granulés dans le groupe >ALMA Sources.
Certification RECYCLASS prévue en 2026.
ROXNET: 2 lignes de production arrêtées en mai 2025.Nouvel ligne de production en capacité de produire 3 t /h.
Exigence réglementaires:25% de plastique recyclé en 2025,30% de plastique recyclé en 2030.
Rythme de production:3x8h. et poste en 6x4.

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels ✓
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d’être présente sur le site : 4000 m3

-

Production de Granulés Plastiques industriels Production de Granulés Plastiques industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epandage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

PERSONNES INTERROGEES

Nom / Fonction Anthony COUPÉ - Responsable maintenance Guillaume BIENVENU - Coordinateur qualité pôle plastique Denis CODRON(Responsable de Site) Emeline HUYSMANS Technicienne de Laboratoire)

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Une analyse des risques de rejets plastiques a été complétée à partir des zones à risques, une cotation de criticité et des moyens de maîtrise a été appliquée.. Les zones de risques les plus élevés sont la réception et le conditionnement/expédition. Pas de regard d'eau pluviale dans les zones à risques. Vu document analyse des risques de rejets plastiques au 16/09/2025 (principe de base cotation brute et résiduelle> critères:impact, Probabilité d'apparition,défectabilité et prise en compte des moyens). A noter que le site n'est pas à proximité d'un cours d'eau par contre rejet dans la STEP de la ville (vérification de l'existence d'une autorisation de rejet.Le point le plus critique identifié est l'unité de dépoussiérage. Vu cartographie des zones critiques et des équipements de collecte des rejets plastiques du site .
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	L'ensemble des zones a été identifié. Lors de l'audit terrain il a été constaté que les zones à risques sont en adéquation avec la cartographie

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Un cahier des charges pour le conditionnement des Flakes (paillettes plastique) a été défini, celui-ci précise l'utilisation de BigBag en PP tisées neuf sur palette bois (édition 5 du 09/07/2025). Une consigne de conditionnement des granulés plastiques fabriqués définit le type de big-bag avec sache interne(fiche technique Version FT 9 du 26/02/2025).
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	Vu fiche d'enregistrement ACH 003 mise à jour le 30/08/2023.Pour les matières récupérées par RVM (box de collecte pour les particuliers).
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Une procédure de contrôle réception définit les critères de refus de déchargement (contrôle visuel de l'état de propreté, big-bag fermé...) pour chaque réception. Vu PRO 005/mop-02-07/LES du 22/07/2022 Vu ACH003/an05-01A/LES, mention « intégrité physique du BigBag » Une check-list de contrôle expédition granules RPET en BigBag (CSL-004) spécifie le contrôle de l'intégrité physique et du respect du conditionnement. Ces documents sont archivés pour une durée de 5 ans.
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu enregistrement de déchargement des matières premières ACH003 du 03/11/2022 Vu enregistrement CSL-004/an3-C/LES du 23/09/2024. Vu document de réception RVM du 12 mai 2025 renseigné par le cariste.

CRITERE 3 : Epandage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Un mode opératoire de récupération Flakes et Granulés de PET (PRO-005 / mop-05-05A et B/LES) a été rédigé le 17/04/2025.Des membranes géotextiles sont installées sur les différents points de rejets sur le site. En cas d'incident, celui-ci sera notifié sur une fiche de poste(PNC 001 an 05). A noter qu'il n'existe pas de bassins de rétention des eaux sur le site,ces derniers sont localisés sur la zone industrielle. A noter l'installation de deux déshuileurs débourbeurs sur le site avant rejet à la STEP.
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Il n'a pas été émis de PNC depuis 2022.

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Le site ne dispose pas de bassin de rétention Un planning de nettoyage des abords du site (PR0-010-an04-03P_LES) définit le passage de la balayeuse au moins une fois par mois. A savoir qu'une installation centralisée de dépoussiérage a été mise en place en 2022. Une nouvelle unité de dépoussiérage a été installée en 2024.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Vu planning annuel affiché dans l'atelier avec gommette de couleur collée sur la date de réalisation (vu pour S37). Fréquence de nettoyage hebdomadaire et mensuelle.
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Pas de trace de pollution ni de présence de granulés lors du tour de site Les eaux pluviales sont évacuées par ruissellement sur le sol béton vers des talus, pas de traces de dépôts de granulés plastiques.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Chaque équipe dispose de son kit balai/pelle/scotch. En plus de cela il sera mis en place des moyens de nettoyage par zone (vu positionnement sur la cartographie des risques). Le site dispose d'une aspiration centralisée et de nombreux points de branchement en intérieur et extérieur permet d'aspirer les granulés en cas de déversement. Les équipements et dispositifs sont également inventoriés dans l'analyse des risques (ex : balayeuse)
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	En dehors du contrôle de l'aspiration centralisée, une procédure définit la périodicité de vérification du bon état des équipements et dispositifs : Vu vérification de la présence et bon état du kit balai/pelle/scotch (checklist inspection hygiène AUD_001_an12b_LES à jour au 25/06/2024). Identification sur cette check list des points particuliers associés aux risques granulés (rubrique spécifique aux équipements de collecte des granulés) Vu suivi et entretien de la balayeuse (plan de maintenance).
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Existence de la check list AUD_001_an12b_LES renseignée mensuellement.

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Le site est certifié ISO 9001 et met déjà en œuvre une procédure de formation/sensibilisation du personnel. Une Sensibilisation Décret plastique a été réalisée les 30 avril 2024 et 07 Juin 2024. La prochaine sensibilisation est planifiée le 26 septembre 2025.
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Existence d'attestation de présence (vu par exemple pour Emeric Loquet) avec résultat du Quizz.
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Pas de tiers identifiés dans les zones à risques. Un rappel est fait lors de l'accès au site en complément des règles d'hygiène avec un mémo affiché à l'accueil (vu). Des critères d'hygiène et notamment de propreté des remorques font déjà l'objet de point de sensibilisation des prestataires de transport. D'autre part dans le plan de prévention signé par les Entreprises extérieures une mention spécifique au rejet de matières plastiques figure à la rubrique "Consignes liées à l'environnement".
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Vu affichage de la cartographie des zones à risques et des modes opératoires de récupération Flakes et Granulés (PRO-005 / mop-05-05A et B/LES) au niveau du bureau accueil et laboratoire usine.

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Une checklist d'inspection hygiène mensuel des zones sensibles et non sensible (AUD_001_an12_LES) définit les critères de contrôle interne (voir indication en couleur saumon).
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Vu programme mensuel établi et suivi
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu inspection hygiène mensuelle des zones sensibles avant arrêt pour modifications sur le processus.

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	Les dispositifs de récupération sont présents et opérationnels (membranes géotextiles). L'ensemble du stockage extérieur est sur dalle béton. Le site dispose que d'un regard de centralisation des eaux pluviales situé hors zone à risque et muni d'un filtre.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Il a été vérifié sur le site internet du Groupe l'accessibilité au rapport GPI LES 2022.
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	Pas d'utilisation spécifique du logo de BV sur la documentation. Seule l'attestation sera affichée et communiquée via le site web et à l'accueil du site.Ce point a été vérifié lors de l'audit.

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	0
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Le système de management en place a été mis à jour afin de mettre en conformité le site par rapport au décret. Beaucoup de règles sont déjà existantes du fait que le site est en démarche HACCP et est certifié ISO 9001. A ce jour, les procédures et les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité. Le site est propre et bien entretenu. Il a bien été noté que des investissements majeurs ont été mis en place et d'autres sont planifiés.Il a été vérifié que la documentation relative à la maîtrise des risques granulés avait été mise à jour(par exemple la cartographie des risques). Il n'a pas été identifié de manquements majeurs aux exigences du décret .

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Denis CODRON(responsable de site),G Bienvenu(Coordonateur qualité pôle plastique),Emelyne HUYMANS(technicienne de Laboratoire),A COUPE(Responsable Maintenance)

Liste participants réunion d'ouverture

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Denis CODRON(responsable de site),G Bienvenu(Coordonateur qualité pôle plastique),Emelyne HUYMANS(technicienne de Laboratoire),A COUPE(Responsable Maintenance)

Liste participants réunion de clôture

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
17/09/2025 08:30 CEST	Réunion d'ouverture	Autre	Présentation du site		
17/09/2025 09:00 CEST	Audit	Zone à risque de perte de granulés	Revue documentaire :passage en revue de tous les documents relatifs à la maîtrise des risques granulés		
17/09/2025 12:30 CEST	Pause	Autre	Repas avec l'encadrement.		
17/09/2025 14:00 CEST	Visite du site	Autre	Visite complète du site intérieur et extérieur.		
17/09/2025 16:30 CEST	Réunion de clôture	Autre	Présentation des constats de l'audit Granulés		



Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

ROXPET NORD
Rue des Fermes Site Eco Industria
59810 - LESQUIN - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 17/09/2028
Date originale : **18/09/2025**

Attestation n°: 223-2025-000072-FR

Date : **18/09/2025**

Affaire n°: 26923265

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



